

Avis voté en plénière du 9 juillet 2019

# L'économie du sport

## Déclaration du groupe de l'Artisanat

Si les atouts du sport pour le bien-être, la santé et le lien social sont porteurs de richesses pour notre société, il est en revanche difficile d'en mesurer les impacts nets pour notre économie.

La tenue prochaine des JO en France, comme l'évolution des attentes en matière de pratique sportive, offrent l'occasion à la fois d'optimiser et de diversifier notre offre d'équipements et d'activités, mais aussi d'en améliorer l'efficience en termes économique, social et environnemental.

Les collectivités territoriales participent fortement au financement des équipements, des clubs et des événements sportifs, même si leurs investissements sont parfois inadaptés aux besoins réels de certains territoires.

Cependant, elles ne bénéficient que faiblement des recettes tirées d'événements organisés, par des sociétés privées, sur des infrastructures sportives dont elles prennent pourtant en charge les coûts de construction et d'entretien.

De plus, les recettes de l'Etat affectées au sport, issues des paris sportifs et des droits de diffusion des compétitions, ne profitent pas assez de la dynamique financière constatée en ces domaines.

Par ailleurs, la tenue de grands événements sportifs, tels que les JO, a très souvent montré que les avantages immédiats, en termes de tourisme et autres activités, étaient largement absorbés par les coûts financiers et qu'ils ne présentaient pas non plus de retombées durables pour le territoire d'accueil.

Autant de facteurs qui freinent la structuration d'une offre sportive à la fois ajustée aux besoins actuels, mais aussi suffisamment solide pour être porteuse d'emplois directs et indirects, comme d'attractivité des territoires.

L'avis propose plusieurs axes d'évolution pour lever ces freins ; le groupe de l'artisanat retient les suivants.

Concernant l'offre d'équipements dans les territoires. Celle-ci doit mieux répondre aux attentes des habitants et intégrer une gestion plus efficace de leur utilisation. Dans ce cadre, l'échelon intercommunal semble pertinent, afin de mutualiser davantage l'utilisation et l'entretien des infrastructures sportives.

Par ailleurs, répondre à l'enjeu de « l'accès au sport pour tous » et capitaliser sur les bénéfices sociaux du sport, exigent de se donner les moyens de corriger les carences en termes d'activités et d'équipements proposés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quant au financement du sport, il importe de diversifier les ressources, mais aussi de corriger les déséquilibres et les incohérences constatés dans l'application des taxes dédiées, en redonnant ainsi aux collectivités la capacité d'assurer une offre sportive dynamique. Le Groupe de l'Artisanat soutient l'ensemble des propositions formulées en ce sens.

Concernant enfin l'ambition sociale, économique et environnementale des « JO Paris 2024 », la France a prévu de se montrer exemplaire tant sur les modalités d'organisation de l'événement que sur son héritage, une fois les Jeux terminés.

L'artisanat fait partie des organisations qui partagent un tel engagement à travers « la Charte sociale des JO », laquelle fixe des objectifs : sur l'emploi des moins qualifiés et la sécurisation de leurs parcours professionnels, sur l'accès des TPEPME aux marchés publics, ou encore sur la reconversion des ouvrages olympiques pour le logement des habitants et l'implantation d'activités locales.

Dans ce cadre, l'avis insiste sur l'importance de prévoir les conditions optimales permettant de faire de ces JO, un vrai moteur de croissance pour la ville d'accueil, en termes d'emplois locaux et d'activités locales sur le long terme. Aussi appelle-t-il à en mesurer régulièrement les résultats, jusqu'à 5 ans après la fin des Jeux.

Le groupe de l'artisanat approuve un tel objectif, d'autant qu'il permet aussi de souligner et de rappeler le rôle que tient l'économie de proximité dans le dynamisme local. Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.